

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 juillet 2014

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, PONTTHUS Nathalie, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration à GRASSA Martine) et MONNIN Antoine (procuration à ROLET Jean-Yves).

1. Augmentation du temps horaire du personnel de la station d'épuration :

Mme le Maire propose d'augmenter le temps de travail de Monsieur Philippe OREN qui s'occupe de la station d'épuration. Après délibération, les membres du Conseil à l'unanimité acceptent de modifier le temps de travail en le passant de 2/35^{ème} à 2,5/35^{ème}.

2. Heures complémentaires/supplémentaires du personnel :

Mme le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la collectivité doit être prise. Les membres du Conseil à l'unanimité autorisent ce paiement.

3. Durée d'amortissement des biens :

Mme le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de délibérer sur la durée d'amortissement des biens, après délibération les durées d'amortissement sont fixées à l'unanimité comme suit :

- Logiciel : 2 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique : 5 ans
- Matériels classiques : 6 ans
- Installation et appareils de chauffage : 10 ans
- Equipements de cuisine : 10 ans
- Installations de voirie : 20 ans
- Autres agencements de terrains : 15 ans
- Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonique : 15 ans
- Constructions sur sol d'autrui : sur la durée du bail à construction
- Terrain de gisement (mines et carrières) : selon la durée du contrat d'exploitation
- Mobilier : 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Appareil de levage, ascenseur : 20 ans
- Equipements de garage et atelier : 10 ans
- Equipements sportifs : 10 ans
- Plantations : 15 ans
- Bâtiment léger, abri : 10 ans

4. Points à voir :

a. Travaux d'assainissement

Les travaux rue de la Vierge avancent bien. Une lettre a été adressée aux habitants de cette rue pour les informer de la possibilité de demander un devis à l'entreprise effectuant les travaux pour leur raccordement au réseau.

Des problèmes sont à revoir pour le raccordement de la maison Greusard et les 2 raccordements des fermes.

Mme le Maire précise que pour être en cohérence avec le renouvellement actuel de la conduite d'eau rue de la Vierge, pour une meilleure distribution et qualité de l'eau des travaux sont nécessaires pour 3 maisons : Latour, Laurent et Fleury (encore raccordées sur l'ancienne conduite dite « Du Bas »). Elle présente donc les devis de Nicolas Prévalet et Cuenot Energies, après délibération les membres du Conseil à l'unanimité retiennent l'offre moins disante de Nicolas Prévalet d'un montant de 1 016,57 € TTC.

b. Rythmes scolaires

Une réunion publique a eu lieu le mercredi 2 juillet, 23 familles étaient présentes sur environ 40.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est accepté, il reste à voir la faisabilité avec les transports scolaires. Les Temps d'Accueils Périscolaires (TAP) seront non obligatoires et gratuits.

c. Compte-rendu de la commission de sécurité routière

Une analyse des « points noirs » au niveau sécurité routière fait apparaître que la rue des Tours semble la plus urgente à sécuriser. Une étude en relation avec la commission voirie et la DDT sera faite afin de proposer des aménagements (« casser » la ligne droite ? ralentisseurs ? ...)

d. Compte-rendu du SIVOM

La Commune de Labergement du Navois a demandé à diminuer le nombre de jours de présence des employés du SIVOM pour leur commune (baisse de 20 jours). Par solidarité les autres communes reprendront exceptionnellement quelques jours chacune pour cette année. Par ailleurs, cette même commune ne souhaite pas bénéficier du jeune employé en contrat d'avenir.

5. Questions diverses :

- Voirie : le problème d'écoulement des eaux pluviales au niveau du 13 bis Grande Rue sera étudié en commission.
- Remerciements d'Eléna Marsoudet pour la participation communale au voyage de classe découverte.
- Désignations de différents référents communaux :
 - o SMCOM : Marie-Claire MONNIN
 - o Défense : Jean-Louis GODARD
 - o Fibre optique : Jean-Yves et Joëlle ROLET
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole : à la rentrée de septembre, le RPI de la Joux devrait comptabiliser 66 enfants. Il faut revoir l'espace qu'il y a entre le portail installé dernièrement et le muret.
- Périscolaire : il a été décidé en accord avec la Directrice que lorsque la salle est louée le dimanche exclusivement, l'accueil de périscolaire du lundi se fera à la petite salle pour ainsi permettre aux utilisateurs de la salle de terminer le ménage jusqu'à 10h dernier délai.
- Le logement du bas à la Cure sera libre au 1^{er} octobre 2014 : inscription au secrétariat.
- Assemblée Générale de l'ADMR : l'association manque de personnel.
- Si vous constatez des choses ou personnes suspectes, n'hésitez pas à composer le 17.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 10 juillet 2014, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 10 juillet 2014.

Le Maire,
Martine GRASSA.